

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 19 décembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

L'an deux mille cinq, le dix neuf décembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de St Bauzille de la Sylve, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - Mme BARRAL Hélène - M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GASTAN François

**Absents :** - M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude  
M. Norbert SANCHEZ donne pouvoir à Mme Françoise MARTIN  
Mme Hélène BARRAL donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU  
M. Jean Paul BELLOC donne pouvoir à M. Jacques ANDRIEUX  
M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Michel ASTIE  
M. Claude CARCELLER est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

Date de convocation  
13 décembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**113-2005**  
**Décision modificative n° 2 - Dotation de solidarité communautaire et dotation transitoire**

Madame F. Martin, rapporteur, informe le Conseil communautaire que les crédits prévus au chapitre 014 du budget primitif 2005 s'avèrent insuffisants.

Le montant budgété initialement pour le versement de la dotation de solidarité communautaire et de la dotation transitoire s'élève à 200 000€.

Madame F. Martin propose d'effectuer un virement de crédit de chapitre à chapitre en section de fonctionnement.

Les crédits inscrits au chapitre 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement », s'élèvent à 558 407.88€.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
73962 – 014 Dotation de solidarité communautaire et dotation transitoire		54 000,00€
022 – 022 Dépenses imprévues fonctionnement	54 000,00€	

**Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver cette décision modificative.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET